

Cannabis au volant : la France mauvaise élève de l'Europe

16 % de Français reconnaissent conduire sous son emprise, méconnaissant ses effets sur la route.

En 2017, en France, 439 conducteurs qui avaient consommé du cannabis ont provoqué un accident mortel.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Les Français étant devenus les plus gros consommateurs de cannabis d'Europe, le risque d'accident routier lié à cette substance s'est aujourd'hui démultiplié sur le territoire. « Les jeunes sont concernés, mais la consommation perdure après 25 ans », souligne Anne Lavaud, déléguée générale de l'association Prévention routière. Ce vendredi, elle organise un colloque sur le sujet en partenariat avec l'ETSC, une ONG qui milite auprès des instances européennes pour lutter contre ces risques.

Toutes les études témoignent aujourd'hui d'une situation inquiétante, en particulier dans notre pays. Interrogés en 2016, 16 % de consommateurs de cannabis ont reconnu conduire sous l'emprise de la drogue, contre une moyenne de 11 % en Europe. « Contrairement à l'alcool, où les risques au volant sont intégrés, les consommateurs de cannabis pensent rouler sans danger. Ils disent adopter une conduite cool », relate Emmanuel Barbe, le délégué interministériel à la sécurité routière. En réalité, le cannabis entraîne la perte de coordination des mouvements et diminue les temps de réaction. En 2017, 439 personnes qui avaient pris ces substances ont provoqué un accident mortel.

La méconnaissance des effets de la drogue au volant révèle la nécessité d'intensifier les campagnes d'information, selon Anne Lavaud. Au sein desquelles doit être menée la chasse aux contrevérités. « Une étude indique qu'un quart des Français pense que leur assurance joue en cas de conduite sous l'emprise de drogue. Ce qui est faux. Seule la responsabilité civile joue », insiste la responsable de l'association.

En parallèle, pour lutter contre ce fléau, les contrôles, encore peu nombreux, se sont intensifiés grâce à une méthode simplifiée. Le test salivaire a mis fin à la prise de sang, jusqu'alors obligatoire. Ainsi, en 2017, 233 586 contrôles ont été menés, donnant lieu à des taux positifs de l'ordre de 23 %. « Par le biais d'un nouveau fonds de recherche, un appel à projet a été lancé pour la création d'un "drogomètre", un outil de contrôle instantané qui n'aurait plus besoin d'une confirmation différée en laboratoire, comme c'est le cas aujourd'hui. Les contrôles, alors moins coûteux, pourraient être plus nombreux », explique Emmanuel Barbe.

La situation pourrait-elle s'aggraver si la dépénalisation du cannabis était adoptée ? Pour répondre à la question abordée lors du colloque, les expériences étrangères vont être passées au crible, comme celle du Canada. Depuis octobre dernier, le cannabis y est légalisé. Or les effets de ces nouvelles dispositions sur la route ont été immédiats. Même s'il est interdit de conduire sous l'emprise de cette drogue, il y a eu un relâchement. En 2017, 2,9 % des Canadiens reconnaissent avoir pris le volant dans les deux heures suivant la consommation de cannabis. Le taux a atteint les 3,3 % dès octobre dernier, « ce qui correspond à 800 000 conducteurs », souligne Ward Vanlaar, de la Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada. Alors que la situation pourrait se dégrader encore, le pays bute sur un obstacle de taille : en période de grand froid, la technologie utilisée pour les contrôles ne fonctionne pas...

ANGÉLIQUE NÉGRONI (Le Figaro 10/05/2019)